

Dernière mise à jour le 31 mars 2016

Prime d'activité : des demandes supérieures aux attentes

La prime d'activité, qui remplace la prime pour l'emploi et le RSA "complément d'activité" depuis le 1er janvier 2016, rencontre un succès supérieur aux attentes. Selon la ministre des affaires ...

Sommaire

- Le fonctionnement de la prime d'activité
- Prime d'activité : excellent démarrage

La prime d'activité, qui remplace la prime pour l'emploi et le RSA "complément d'activité" depuis le 1er janvier 2016, rencontre un succès supérieur aux attentes. Selon la ministre des affaires sociales, elle a déjà été distribuée auprès de 1,8 millions de foyers.

Le fonctionnement de la prime d'activité

La prime d'activité est une aide financière versée aux travailleurs aux ressources modestes. Elle est versée mensuellement par la caisse d'allocation familiale et son montant est déterminé sur la base d'une déclaration trimestrielle prenant en compte les ressources de l'ensemble des membres du foyer. Son montant est donc identique pendant au moins 3 mois.

Tous les revenus sont pris en compte pour déterminer le montant de la prime. Sont intégrées, les rémunérations nettes, les revenus de remplacement (indemnités chômage, maladie, pension de retraite, etc.), les prestations et aides sociales, et même les revenus de capitaux et du patrimoine.

Le champ d'application de la prime est assez large. Elle concerne les personnes majeures résidant en France et exerçant une activité salariée ou non. La demande se fait directement en ligne sur le site caf.fr.

Si le revenu d'activité excède un certain montant (1.500 € pour une personne seule), la prime d'activité n'est plus versée. Les étudiants salariés et les apprentis peuvent bénéficier de la prime à condition d'avoir un salaire mensuel qui excède 78% du SMIC net, soit environ 900 €.

Les travailleurs indépendants peuvent également profiter de la prime d'activité si le montant de leur chiffre d'affaires n'excède pas les limites du régime micro (82.200 € pour les commerçants, 32.900 € pour les artisans et professions libérales). La prime est calculée dans ce cas sur la base des derniers revenus professionnels connus, en fonction de la déclaration BIC ou BNC, ou en l'absence de déclaration, selon le montant du chiffre d'affaires du trimestre.

Prime d'activité : excellent démarrage

Les chiffres liés aux demandes de primes d'activité viennent d'être communiqués par la ministre des affaires sociales, Marisol Touraine.

A fin février, 1,8 million de foyers ont bénéficié du versement de cette prime, contre 1,5 million en janvier. Selon la ministre, la prime d'activité "se déploie encore plus vite que nos prévisions". Le nombre de bénéficiaires était estimé à environ 2 millions de foyers d'ici l'été. 4 millions de foyers seraient éligibles.

Le nombre d'allocataires bénéficiaires s'élève à 2,16 millions, dont 323.000 jeunes de 18-24 ans, contre 200.000 estimés à l'origine dans cette tranche d'âge.

En outre, 14 % des inscrits sont de nouveaux allocataires n'ayant jamais touché le RSA "complément d'activité". Un chiffre qui s'explique par le nombre de jeunes bénéficiaires de moins de 25 ans (le RSA activité était réservé au plus de 25 ans) mais également par de nouvelles demandes de travailleurs modestes qui auparavant étaient inconnus des caisses d'allocations familiales.

Le succès de cette prime peut donc s'expliquer par son champ d'application plus large que le RSA "complément

d'activité", ainsi que par la facilité pour en faire la demande

sur internet. La conjoncture économique actuelle peut également expliquer ces chiffres.